Candidatures à Dauphine

1) Candidature en 1ère année :

Tout élève qui candidate à Dauphine dans le cadre du programme Egalité des Chances doit effectuer **deux candidatures** : une **candidature classique individuelle** auprès de l'Université et une **candidature complémentaire** auprès de la Fondation Dauphine **coordonnée par son lycée d'origine**.

- ⇨ Seuls les dossiers ayant été adressés aux deux services sont examinés par la Commission Egalité des chances.
- ⇨ Seuls les dossiers des élèves ayant suivi le Parcours Dauphine sont examinés par la Commission Egalité des chances.

PROCEDURE CLASSIQUE AUPRES DE LA SCOLARITE	PROCEDURE COMPLEMENTAIRE EDC AUPRES DE LA FONDATION

Démarche candidat

Inscription en ligne sur www.dauphine.fr entre février et mars 2017
Les dates exactes seront précisées sur le site de l'université
(Procédure BOLERO)
2 formations proposées en L1 : DEGEAD (Séries S, ES) et DEMI2E (Série S)

Obtention d'un Numéro de candidat **OBLIGATOIRE** pour la commission EDC

Envoi postal uniquement par le candidat du document saisi en ligne au **Service de la scolarité de Dauphine** avant la date limite

Démarche du lycée

Envoi postal uniquement par le lycée partenaire de l'ensemble des dossiers EDC complets à la **Fondation Dauphine pour le 31 mars 2017**

ATTENTION : pour la **candidature EDC auprès de la Fondation**, les documents suivants sont à fournir :

Pour chaque candidat :

Merci de respecter l'ordre des pièces suivant et de consigner chaque dossier candidat dans une pochette plastique perforée.

- Une copie de la fiche récapitulative Boléro (cf. annexe n°2)
- 3 bulletins de notes de première
- 2 bulletins de notes de terminale
- Notes du baccalauréat de Français
- Lette motivation manuscrite précisant en en-tête le cursus souhaité (DEGEAD et/ou DEMI2E). En cas de double-candidature (DEGEAD et DEMI2E), indiquer le cursus souhaité en priorité.
- CV de l'élève
- Lettres de recommandation de 2 enseignants

Pour chaque lycée :

- un **tableau récapitulatif** du cursus souhaité et de l'avis de l'établissement pour l'ensemble des candidatures : « Sans avis », « Sans opposition », « Favorable », « Très favorable ».

⇨ L'ensemble de ces pièces sont réunies par le lycée, sous la coordination de l'enseignant-référent, et adressées par voie postale à la **Fondation Dauphine**. Les candidatures non transmises par le lycée ne seront pas acceptées.

⇨ **Suite à la commission EDC**, les candidats admis et souhaitant s'inscrire à Dauphine doivent respecter les modalités d'inscription communiquées par courrier au mois de juin par le service de la scolarité de Dauphine.

2) Candidature en 3e année (après une CPGE)

Pour la candidature en 3e année après une CPGE, la procédure de double candidature est la même : une candidature classique auprès de l'Université et une candidature auprès de la Fondation Dauphine.

A. Candidature classique auprès de l'Université

ATTENTION :

- Les modalités de candidature diffèrent selon la formation choisie.
- Les étudiants en classes préparatoires AL et SHS doivent suivre une procédure différente pour candidater en L3 Gestion ou en L3 Sciences Sociales.

⇨ L'ensemble des informations concernant les modalités de candidatures à Dauphine à niveau Bac+2 et 3 sont disponibles sur le site de l'Université (rubrique « Candidater à Dauphine »).

B. Candidature auprès de la Fondation

- Envoyer les dossiers de candidature à Oriane Reynaud en prenant contact au préalable pour connaître la date limite d'envoi des pièces.
- Une seule et même procédure pour toutes les licences

Pour chaque candidat :

- Relevé de notes au baccalauréat
- 3 bulletins de notes de première année de CPGE
- 2 bulletins de notes de deuxième année de CPGE
- CV et lette motivation précisant la licence souhaitée
- Copie d'un devoir d'expression écrite de la deuxième année de CPGE
- Lettres de recommandation de 2 enseignants

Pour chaque lycée :

- un **tableau récapitulatif** de la formation choisie et de l'avis de l'établissement : « Sans avis », « Sans opposition », « Favorable », « Très favorable »

⇨ Suite à la commission EDC, les candidats admis et souhaitant s'inscrire à Dauphine doivent respecter les modalités d'inscription communiquées par courrier au mois de juin par la scolarité de Dauphine.

PROCEDURE CLASSIQUE AUPRES DE LA SCOLARITE	PROCEDURE COMPLEMENTAIRE EDC AUPRES DE LA FONDATION

Démarche candidat

Candidature entre mi-avril et mi-juin 2017 pour toutes les licences Sciences des Organisations

Envoi postal uniquement par le candidat des pièces justificatives au **Service de la scolarité de Dauphine** avant la date limite

Démarche du lycée

Envoi postal uniquement par le lycée partenaire de l'ensemble des dossiers EDC complets à la **Fondation Dauphine**

3) Partenariat avec l'IUT de Bobigny

Un partenariat existe entre l'Université Paris-Dauphine et **l'IUT de Bobigny**. Celui-ci permet aux étudiants de l'IUT en DUT GEA (Gestion des entreprises et des administrations) de bénéficier d'un dispositif similaire à celui mis en place dans les lycées partenaires, afin de favoriser leur admission en L3 Gestion à Dauphine : information et sensibilisation des étudiants (visite d'information à l'IUT, journée découverte à Dauphine), cours de renforcement, examen attentif des candidatures en L3 et triple parrainage dès l'admission des étudiants.

Un autre volet de ce partenariat est à **destination des lycées partenaires**. Il permet aux bacheliers de ces établissements qui suivent le Parcours Dauphine de bénéficier d'un examen attentif de leur candidature par l'IUT, en cas de non-admission à Dauphine. Pour bénéficier de ce dispositif, il est nécessaire que les lycéens aient également déposé un dossier de candidature auprès de l'IUT de Bobigny (DUT GEA). Il est également indispensable pour les lycées partenaires de faire parvenir la liste des élèves concernés à la Fondation Dauphine pour transmission à l'IUT.

Démarches à suivre pour l'étude des dossiers « Egalité des chances » par l'IUT de Bobigny

Chaque lycée partenaire doit envoyer à oriane.reynaud@fondation-dauphine.fr **la liste des lycéens ayant candidaté à la fois à l'IUT de Bobigny (DUT GEA) et à l'Université Paris-Dauphine**, classés par avis du professeur référent du Parcours Dauphine ou du proviseur/ proviseur adjoint : « très favorable », « favorable » ou « réservé ».

- En cas de non-admission à Dauphine, les lycéens candidats au DUT GEA de l'IUT de Bobigny verront leur candidature examinée de façon approfondie par l'IUT.
- Seuls les dossiers des élèves ayant suivi le Parcours Dauphine organisé par leur lycée peuvent bénéficier de ce dispositif.